

N°2017-00768/MDNAC/SG



C O M M U N I Q U E

Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a l'honneur d'informer les jeunes gens de sexe masculin et féminin désirant faire carrière dans les Forces Armées Nationales, qu'il sera organisé pour le cycle **2017-2019**, un concours direct de recrutement de quatre-vingts (**80**) Elèves Sous-Officiers d'Active, dont soixante seize (**76**) garçons et quatre (**04**) filles, au titre de la **10^{ème}** promotion de l'Ecole Nationale de Sous-Officiers d'Active de Kamboincin.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent être de jeunes civils remplissant les conditions suivantes :

- être de sexe masculin ou féminin et de nationalité Burkinabè ;
- être âgé(e) de vingt (20) ans au moins et vingt-cinq (25) au plus au 31 décembre 2017 ;
- être titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;
- ne pas être en cours de formation dans une Ecole ou un Centre de Formation de l'Etat ;
- être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. une (01) demande manuscrite timbrée à 200 F CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
2. un (01) certificat de nationalité Burkinabè ;
3. un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et établi au plus tard en **2014** ;
4. un (01) casier judiciaire vierge datant de moins de trois (03) mois à la date du début du dépôt de candidatures ;
5. une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
6. une (01) photocopie légalisée du diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
7. un (01) certificat de visite et contre visite datant de moins de trois (03) mois à la date du début du dépôt de candidatures, établi par un médecin militaire et attestant l'aptitude du candidat ;
8. un certificat de non grossesse délivré par un médecin militaire pour les candidats de sexe féminin.

III. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés les jours ouvrables, du **lundi 22 mai** au **vendredi 23 juin 2017** dans les postes de commandement (PC) des formations suivantes :

- les Régions Militaires (Kaya, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) ;
- le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO ;
- la 1^{ère} Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Ouagadougou ;
- le 23^{ème} Régiment d'Infanterie Commando (23^{ème} RIC) à Dédougou ;
- le 11^{ème} Régiment d'Infanterie Commando (11^{ème} RIC) à Dori ;
- le 12^{ème} Régiment d'Infanterie Commando (12^{ème} RIC) à Ouahigouya ;
- le 22^{ème} Régiment d'Infanterie Commando (22^{ème} RIC) à Gaoua ;
- l'Académie Militaire Georges NAMOANO (AMGN) à Pô
- le 34^{ème} Régiment Interarmes (RIA) à Fada N'Gourma.
- le 31^{ème} Régiment d'Infanterie Commando (31^{ème} RIC) à Tenkodogo.

La clôture des dépôts de candidature est fixée au **vendredi 23 juin 2017 à 15 h 00 mn.**

IV. CENTRE D'EXAMEN

La garnison de Ouagadougou est l'unique centre d'examen.

V. EPREUVES DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou et comportera les épreuves suivantes en deux phases :

1^{ère} Phase : épreuves physiques

Une (01) épreuve sportive de présélection se déroulera du **18 au 20 juillet 2017** au camp Général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA. Elle comprendra les disciplines suivantes :

- une course de 1000 m (épreuve de résistance), le **18 juillet 2017** ;
- une Course de 8000 m (épreuve d'endurance), le **19 juillet 2017**.

Les barèmes des épreuves seront communiqués aux candidats avant les épreuves.

Les performances et les résultats des épreuves physiques devront être communiqués publiquement aux candidats le **20 juillet 2017** à la fin des épreuves sportives.

A l'issue de cette 1^{ère} phase, seuls les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et n'ayant pas de note inférieure à 07/20 dans l'une des épreuves seront admis à participer à la seconde phase.

2^{ème} Phase : épreuves écrites

Une (01) épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le **30 juillet 2017** au Lycée Marien **N'GOUABI**. Elle portera sur les matières suivantes :

- Français (durée 02h) ;
- Mathématiques (durée 02h) ;
- Culture générale (durée 01h) ;
- Test psychotechnique (durée 01h).

Toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.



Les candidats se présenteront dans les lieux des épreuves munis du récépissé d'inscription et de la carte nationale d'identité burkinabé ayant servi au dépôt du dossier.

VI. ADMISSION

L'admission définitive sera prononcée à l'issue d'une visite médicale d'aptitude et d'une enquête de moralité.

Ouagadougou, le 19 MAI 2017

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Sannoubomé Justin SOME

Officier de l'Ordre National